

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 14 août 2008 portant modification de l'arrêté du 2 mai 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire central placé auprès du directeur de l'administration générale, du personnel et du budget du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, des solidarités, de la santé et de la famille, de la parité et de l'égalité professionnelle

NOR : SJSJG0830797A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté du 23 février 1996 relatif à la création d'un comité technique paritaire central placé auprès du directeur de l'administration générale, du personnel et du budget du ministère du travail et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire central placé auprès du directeur de l'administration générale, du personnel et du budget du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, des solidarités, de la santé et de la famille, de la parité et de l'égalité professionnelle,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 2 mai 2005 susvisé sont modifiées comme suit :

Pour la CGT (Confédération générale du travail)

Membres titulaires

Mme Bernard (Sandra), direction de la sécurité sociale.

Mme Marty (Catherine), secrétaire générale de la CGT administration centrale.

Mme Neveu (Annie), direction de l'administration générale, du personnel et du budget.

Mme Rouch (Marie-Thérèse), direction de la sécurité sociale.

M. Touly (Jean-François), direction de l'administration générale, du personnel et du budget.

Membres suppléants

Mme Chardin (Catherine), direction générale de la santé.

Mme Fouquet (Nathalie), direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Mme Lanoe (Maryvonne), direction de l'administration générale, du personnel et du budget.

Mme Penvern (Marie-José), direction générale de l'action sociale.

Mme Plumain (Rosine), délégation à l'information et à la communication.

Pour Sud Travail Affaires sociales

Membre titulaire

Mme Isambert (Renée), direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Membre suppléant

M. Goninet (Jacky), direction de l'administration générale, du personnel et du budget ».

Article 2

Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 14 août 2008.

Pour les ministres et par délégation :
*Le sous-directeur des statuts
et du développement professionnel et social,*
E. WAISBORD